

# DU PROFESSIONNALISATION À LA GÉNÉALOGIE

## RÉSUMÉ DE LA FORMATION

**Type de diplôme :** Diplôme d'université

**Domaine(s) ministériel(s) :** Arts, lettres, langues

## PLUS D'INFOS

**Durée :** 1 an

### Public concerné

- \* Formation continue
- \* Formation initiale
- \* Enseignement à distance

**Formation à distance :** Obligatoire

## Présentation



**Durée totale de la formation :**

**Période :** septembre à juin

**Modalités d'enseignement :** enseignement à distance (100%)

Le métier de généalogiste successoral connaît une forte expansion depuis la loi de réforme des successions de 2006. Le DU PROGEN (Professionalisation à la Généalogie), entièrement dispensé à distance, aspire à combler le manque actuel de formation universitaire dans ce domaine en France. Il est conçu comme la suite et le complément du [DU GENEFA \(Histoire et Généalogie familiale\)](#).

Il propose une combinaison d'enseignements fondamentaux dispensés par des enseignants-chercheurs et d'enseignements appliqués proposés par des professionnels. Il conduit également les participants à mettre en pratique ces compétences lors d'un stage tutoré.

Qu'est-ce qu'un Diplôme Universitaire (DU) ?

Après la validation du mémoire, l'étudiant obtient un Diplôme Universitaire (DU). C'est un diplôme délivré par une université française, contrairement à la licence, au master et au doctorat, qui sont des diplômes nationaux, c'est-à-dire des « diplômes d'État » délivré au nom du ministère.

Le DU correspond à un domaine restreint, à vocation temporaire ou professionnelle. Chaque université est donc habilitée pour des DU spécifiques. Le mode d'accès, la durée des études, le mode d'évaluation peuvent être très différents selon le but professionnalisant du diplôme.

## Objectifs

- Acquérir auprès de spécialistes les compétences nécessaires à l'exercice professionnel de la généalogie.
- Être formé aux réalités du métier de généalogiste par des professionnels en activité.
- Mettre en pratique les compétences acquises.

## Savoir faire et compétences

- Droit successoral
- Droit appliqué à la généalogie : droit des régimes matrimoniaux, droit foncier, droit de la famille, droit international privé, droit des sociétés
- Cadre d'exercice de la généalogie
- Pratiques de la généalogie professionnelle
- Techniques de communication
- Réalisation d'un stage professionnel

## Contenu de la formation

Contenu de la formation

Durée totale de la formation : 338h

138h de cours

200h de stage

Période d'interruption de la formation :

- \* Vacances de Noël (2 semaines)
- \* Vacances d'Hiver (1 semaine)

- \* Vacances de printemps (1semaine)

## Évaluation finale

Moyenne coefficientée des résultats obtenus dans chacune des Unités d'Enseignement (U. E.).

Une note moyenne finale supérieure ou égale à 10 permet l'obtention du DU. Des mentions AB, B et TB sont attribuées aux étudiants obtenant une moyenne égale ou supérieure à 12, 14 ou 16.

## Modalités d'enseignement :

- \* UE 1 : Droit successoral (18h) en distanciel synchrone (coef. 3)
- \* UE 2 : Droit appliqué à la généalogie (18h) en distanciel synchrone (coef. 2)
- \* UE 3 : Cadre d'exercice de la généalogie (36h) en enseignement à distance (coef. 4)
- \* UE 4 : Pratiques de la généalogie professionnelle (36h) en enseignement à distance (coef. 4)
- \* UE 5 : Techniques de communication (30h) en enseignement à distance (coef. 3)
- \* UE 6 : Stage (200h) donnant lieu à un rapport de stage et une soutenance en distanciel synchrone (coef. 8)

## Accompagnement des étudiants :

Suivi des UE assuré par des enseignants-chercheurs en Droit et des ingénieurs d'études Le Mans Université, par des généalogistes professionnels, ainsi que par des professionnels du droit et de la communication.

Tutorat de stage par un généalogiste professionnel.

## Outils à votre disposition :

- \* La plateforme d'enseignement à distance EAD-UM
- \* Les salles virtuelles (réunions, etc.)
- \* L'Environnement Numérique de Travail (ENT) avec une messagerie mail, un espace personnel de stockage, des outils de recherche en bibliothèque, bases de données et autres ressources électroniques.
- \* La possibilité de consulter et d'emprunter des ouvrages à la Bibliothèque Universitaire, ainsi que d'utiliser le Prêt Entre Bibliothèques (PEB) pour faire venir des ouvrages d'un réseau national de bibliothèques.
- \* Des ressources informatiques et un réseau Wi-Fi sur le campus de l'Université du Maine et sur les autres campus universitaires.
- \* Services divers Le Mans Université

## Conditions d'accès

**Une première phase de candidature** aura lieu en ligne du 9 mai au 10 juin 2022.

**Une seconde phase de candidature** pourrait éventuellement avoir lieu du 22 août au 2 septembre.

## Candidats en situation de formation initiale :

M1 obtenu, de préférence en droit, histoire ou géographie.

## Candidats en situation de reprise d'études :

Sur profil et projet, sans condition de diplôme

De préférence, une fois obtenu le DU GENEFA Le Mans Université (ou équivalent)

## Étrangers :

Maîtrise de la langue française (locuteurs natifs ou parfaitement bilingues)

Stage à effectuer sur le territoire français

## Public cible

Étudiants et professionnels envisageant une suite d'activité dans le domaine de la généalogie successorale.

## Droits de scolarité

- \* Participants en situation de formation initiale (sans interruption d'études) : 680 €
- \* Participants en situation de reprise d'études : 2250 €
- \* Participants en situation de financement conventionné : 3150,50 €

## Insertion professionnelle

- \* Généalogiste (code ROME K2401)
- \* Emploi dans un cabinet de généalogie successorale
- \* Auto-entrepreneuriat

## Contacts

UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines - Scolarité  
scola-let@univ-lemans.fr